

**DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE MEUSSIA**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération 39328-2022-33

Séance du 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le lundi cinq décembre à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 29 novembre 2022 qui a été adressée par mail le 29 novembre 2022.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Michel CUINET, Gilbert CERUTTI, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS, Sylvie LEFEBVRE, Yann ROTA (10)

Excusé : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT (1)

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10 + 1 procurations (11)

Date de convocation : 29/11/2022

Date de la publication en ligne : 09/12/2022

Secrétaire de séance : Michel CUINET

Objet : lotissement « En Mal Pommier » : vente du lot 4

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation de lotir en date du 25 mai 2018,

Vu la demande d'achat du lot n°4 déposée par Mme DELORME Frédérique domiciliée 67 impasse la corgeule à Lavans les St Claude (39170),

Vu la délibération du 13 mai 2019 fixant le prix au mètre carré ainsi que les modalités de règlement des frais des parcelles à vendre sur le lotissement « En Mal Pommier »,

Vu la promesse unilatérale de vente signée par Mme DELORME Frédérique et Mme le Maire le 18 octobre 2022,

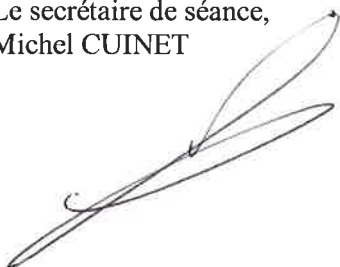
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de vendre la parcelle n°4 du lotissement cadastrée ZB 203 d'une superficie de 889 m2 à Mme DELORME au prix de 50 € TTC soit un prix total de 44 450 € TTC,
- **Dit** que l'acte de vente sera établi par Maître KLEIN, Notaire à Orgelet,
- **Autorise** Mme le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré le 5 décembre 2022, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2022-33 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Michel CUINET



Le Maire,
Isabelle TISSOT

